

Table ronde 3
"États démocratiques et reconnaissances de la « diversité ». Analyse comparée du renouvellement du pluralisme politique"

Session 1

TRAISNEL Christophe
(Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques - ICRML)
traisnec@yahoo.fr

Sociétés distinctes et « diversités ».
La reconnaissance des différences culturelles et linguistiques dans la définition des petites sociétés québécoise, wallonne et acadienne.

Particularisme et diversités

Les mouvements particularistes et les « nationalismes minoritaires » (Keating, 1997), qui ont fait de la contestation « tous azimuts » de l'État leur marque de commerce, peuvent-ils se passer, dans le contexte de pluralisme politique des démocraties contemporaines, de la prise en compte de la diversité au sein de la petite société distincte qu'ils imaginent? En d'autres termes, la reconnaissance de la diversité est-elle une exclusive des États, ou concerne-t-elle également les mouvements nationalistes qui cherchent, localement, à « faire société » (Thériault, 2007)?

Sur cette question, comme sur celle de la reconnaissance des diversités culturelles et identitaires, la société française fait (encore) figure d'exception dans le champ des démocraties occidentales. Que ce soient les contraintes étatiques pesant sur l'offre identitaire du local (Dupoirier, 1998), ou la manière de se saisir de la question de l'ethnicité et des processus de constructions identitaires particularistes (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995, Otayek, 2000), la France semble difficilement capable de penser la dimension ethnique de son identité, comme le pluralisme qu'expriment les identités multiples présentes au sein de sa société. « Le nationalisme, c'est la guerre » n'est pas simplement affirmé par un Président de la République française, comme si l'État français était incapable de « nationalisme », comme si également la France et son identité étaient dépourvus de cette ethnicité, réputée incompatible avec la dimension universaliste bien souvent (et paradoxalement) présentée comme une des particularités de l'identité nationale française. L'idée d'un nationalisme délétère *par nature* est encore parfois adoptée comme postulat dans les analyses sur les processus d'affirmation identitaire en France et ailleurs.

Les choses changent cependant. La violence politique ou l'extrémisme des nationalismes de contestation¹, par exemple, qui marquent ou qui ont marqué, il est vrai, bon nombre

¹ Nous appelons nationalisme de contestation les processus de construction politique d'une identité nationale par un mouvement social qui s'oppose à l'État, en contestant la nation défendue par cet État dans sa fonction de représentation, comme dans sa fonction de légitimation tout en inscrivant cette contestation politique dans le cadre des références et des valeurs de la démocratie représentative. TRAISNEL, Christophe, *Le nationalisme*

d'expérience d'affirmations identitaires particularistes en France (corse, breton, basque, occitan, pied-noir, algérien, kanak), est réinterprété à l'aune d'autres cas, et désormais considéré comme un registre d'action dont le choix tient également des contraintes qui pèsent sur ces mouvements, et du contexte étatique dans lequel ils évoluent : l'État français, son organisation centraliste, sa culture de l'uniformité et de l'indivisibilité (toujours affirmée par les grands corps de l'État comme le Conseil constitutionnel), sa pratique parfois répressive concernant ces processus d'affirmation identitaire ne contraignent-ils pas le choix de ces registres, et ne participent-ils pas à un entretien de ces violences politiques? La question a au moins le mérite d'être désormais posée, notamment par ceux qui s'intéressent à mettre en perspective comparative ces expériences françaises avec d'autres expériences, tout autant rebelles (Crettiez, Sommier, 2002) mais moins (ou pas) violentes d'affirmation identitaire. Plus encore, la pression des demandes de reconnaissance portées par certains mouvements ou groupes culturels, en particulier sur le terrain de l'histoire et de sa dimension mémorielle, a forcé le modèle d'État nation à prendre en compte (ou tenter de prendre en compte) certaines demandes ces dernières années, au point de se trouver confronté maintenant à une multiplicité de revendications parfois contradictoires et qu'il devient difficile d'agencer dans des référents mémoriels nationaux réputés collectifs (Savarese, 2007).

En somme, il devient désormais possible de penser l'État comme acteur nationaliste à part entière (Birnbaum, 2004), c'est-à-dire comme promoteur d'une approche de l'identité collective parmi d'autres, et susceptible, comme les autres acteurs nationalistes, d'adapter son discours sur la nation. Car les nations, comme toutes communautés imaginées, se fabriquent, mais également se retapent. Les « cadres de référence » des sociétés dans lesquelles ces communautés se construisent changent, en particulier s'agissant de l'intégration des multiples différences dans la définition d'une identité collective plus ou moins ouverte à ces « diverses diversités ». Si l'armure du modèle unitaire et centralisateur français semble se fissurer (ou s'adapter) aux demandes, multiples, de reconnaissance, de son côté, le modèle multiculturel ou multinational qui sert souvent en France de « contre-modèle » n'est pas si sourd qu'on veut bien le faire accroire aux impératifs étatiques de l'unité et de l'indivisibilité. La reconnaissance de la diversité et des particularismes a en effet, partout, ses limites : celles imposées par les nécessités de garantir l'unité de l'État, y compris (et peut-être même surtout) dans le cadre des États fédéraux comme la Belgique ou le Canada.

Nous avons décidé ici de nous intéresser à trois cas de « phénomène nationalitaire » et de construction identitaire territoriales (Frogner, 1998), le Québec, l'Acadie et la Wallonie dont le point commun réside d'une part dans la démarche particulariste suivie par des mouvements sociaux qui ont décidé de prendre en charge la production, l'entretien et la promotion de l'identité en question, et d'autre part dans l'absence d'un État souverain susceptible de proposer à ces « communautés imaginées » (Anderson, 1983) une citoyenneté correspondante. En d'autres mots, il s'agit de trois cas de « communautés de citoyens » (Schnapper, 1994), imaginées, comme toutes les communautés, mais dont la citoyenneté ne correspond pas à l'identité collective affirmée, revendiquée, et faisant l'objet d'une demande de reconnaissance plus (souverainisme québécois) ou moins (nationalisme acadien et régionalisme wallon) importante.

Dans ce travail de « bricolage » d'identités locales (Thiesse, 1999), l'État joue, avec les mouvements nationalistes, un rôle important dans la mesure où cette fabrication identitaire, y compris dans le « meilleur des mondes » multiculturels possibles que peuvent être des sociétés démocratiques et pluralistes comme la Belgique ou le Canada, se fait en rapport à l'État et essentiellement « contre l'État » (Touraine, Dubet, Hegedus et Wiewiorka, 1981). De

de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada, Thèse préparée sous la direction de Hugues PORTELLI et Denis MONIÈRE, Université de Montréal, Université Paris II Panthéon-Assas, 2004, 650f.

tels conflits identitaires sont en effet loin d'être le monopole des États nation unitaires à la française, et la question de la reconnaissance des sociétés distinctes québécoise, acadienne ou wallonne occupe l'actualité de ces espaces politiques.

Dans les contextes « multiculturels » ou « multinationaux » comme le Canada ou la Belgique, on pourrait en effet croire que l'État s'est fait une raison, et qu'il s'accommode en quelque sorte, de la présence sur son territoire de mouvements d'affirmation autonomistes ou même indépendantistes qui auraient, sinon toute latitude, du moins une marge de manœuvre conséquente pour convaincre une majorité de citoyens de l'existence de cette identité collective, et ainsi la faire reconnaître sur le terrain de la représentation politique. Or, ces Nation-État, tout comme l'État-nation français, sont engagés dans une lutte politique contre ces mouvements nationalistes particularistes, notamment sur le terrain de la légitimité démocratique et du pluralisme, sur lesquels s'affrontent nationalisme conservateur de l'État, et nationalisme de contestation de certains mouvements sociaux ayant pris en charge la contestation nationaliste (Traisnel, 2004, Dufour et Traisnel, 2007). Ces États multiculturels (Canada) ou multinationaux (Belgique) sont eux aussi engagés dans une lutte visant à nier (cas de la nation québécoise), nuancer (cas accadien) ou contenir (Belgique) les particularismes qui s'expriment à l'intérieur de leurs frontières et qui menacent parfois leur unité. À ces demandes de reconnaissance communautaire, territorialisées ou non, menaçant parfois l'intégrité de l'État, ce dernier oppose un discours universaliste sur le respect de toutes les diversités, et sur une approche non pas collective, mais individualiste et libérale de cette diversité, laissant à chaque citoyen le soin de faire, en quelque sorte, son marché identitaire. Une approche difficilement compatible avec les revendications de reconnaissance collective évoquées par les nationalismes contestataires. Comme en France, le nationalisme conservateur étatique oppose son universalisme, sa modernité, son respect du pluralisme démocratique, sa citoyenneté ouverte à la diversité et au respect des libertés individuelles, au localisme des nationalismes de contestation, présentés comme « ethniques », excluant et incapables de penser la diversité dans le cadre de leur projet politique et social.

Dans cette tension entre le particularisme et le local, la question de la reconnaissance de la diversité occupe une place centrale. Il ne s'agit pas simplement d'une « guerre des mémoires » (Savarese, 2007), opposant l'État aux demandes multiples et parfois contradictoires de reconnaissance portées par des groupes ou des mouvements organisés et visant à ce que leur lecture du passé soit prise en compte dans la lecture officielle de l'histoire nationale. Il s'agit de tensions beaucoup plus multiscalaires dans lesquelles se construisent à la fois des demandes de reconnaissance et des discours sur la diversité.

Ce que nous souhaitons montrer dans cette communication, c'est que, plus qu'un rapport vertical de revendications portées par les mouvements ou la société à destination d'un État seul pourvoyeur de reconnaissance, la question centrale de la diversité s'inscrit dans un débat beaucoup plus vaste qui touche à la construction des identités les unes par rapport aux autres et qui se traduit par un aménagement spécifique de leur rapport au sein de chaque société donnée, avec ou sans le concours de l'État. Ici, nous nous contenterons de voir, à l'échelle de trois « petites sociétés » (Boucher et Thériault, 2005) la manière dont la question de la diversité culturelle portée notamment par le phénomène de l'immigration s'agence avec celle des particularismes identitaires quant à elle portée par des mouvements nationalitaires locaux qui disposent souvent de leur propre agenda en la matière.

La question de la reconnaissance -et de l'agencement- des différences ne se pose en effet pas que pour les États souverains, confrontés, comme le Canada ou la Belgique, à des demandes de plus en plus exigeantes d'aménagement du régime représentatif permettant à certains mouvements sociaux ou groupes identitaires (nationalistes, linguistiques, culturels) de négocier une place aux « petites sociétés » (Boucher et Thériault, 2006) dont ils ont pris en charge la promotion et la défense, dans le cadre d'un « multiculturalisme » plus ou moins

officiel. Ces mouvements particularistes se trouvent eux aussi confrontés aux mêmes demandes qu'ils adressent, souvent depuis des décennies, à l'État central, et auxquelles ils doivent répondre, sous peine de subir le procès de fermeture identitaire que ne cesse de vouloir leur infliger l'État. La question qui se pose à ces mouvements est la suivante : comment concilier ses propres demandes de reconnaissance d'une distinction communautaire (Tully, 1999) avec les demandes adressées à la société par des mouvements culturels ou culturels issus de minorités linguistiques, ethniques ou migrantes mettant en cause la manière dont ces mouvements nationalistes définissent l'identité de la communauté qu'ils imaginent et la cause (indépendantiste, autonomiste ou régionaliste) qu'ils défendent ? La question n'est pas secondaire pour ces petites sociétés, dans la mesure où, bien souvent, l'État central, invoquant le respect du pluralisme démocratique et de la diversité, se sert de ces objections pour remettre en cause la légitimité ou le fondement des demandes de reconnaissance qui lui sont adressées par les mouvements nationalistes (McRoberts, 1997 ; Dion, 1997). De son côté, en acceptant de modifier son discours identitaire, le mouvement nationaliste cherche à se ménager le soutien de groupes indispensables à sa stratégie de mobilisation tous azimut autour de ses revendications autonomistes ou indépendantistes (Levine, 1997).

Nous souhaitons montrer ici, dans une perspective comparative, comment les discours identitaires tenus par certains mouvements nationalistes locaux ont intégré cette idée d'une reconnaissance de la diversité culturelle au sein même de leur discours sur la nation (pour le cas des Québécois), sur le peuple (pour le cas acadien), ou sur la région (pour le cas wallon), et comment ces approches identitaires ouvertes à la diversité ont été reprises par les institutions locales, ou discutées au sein de chaque société locale. Nous baserons notre propos sur les données recueillies dans le cadre d'une thèse de doctorat consacrée à la comparaison des nationalismes de contestation au Canada et en Belgique. Cette thèse consacrée aux cas wallon et québécois a été approfondie par l'étude du cas acadien et des francophonies minoritaires canadiennes dans le cadre de recherches post-doctorales. Ces recherches ont donné lieu à un recueil de données (documents, discours, entretiens semi-directifs, brochures militantes) dont le traitement servira ici de base à la démonstration.

2 – Une certaine idée de l'identité collective

Dans un contexte où le pluralisme de la société est non seulement reconnu (le cas de la Belgique) mais également affirmé (le cas du Canada) par les textes fondateurs et les politiques publiques de l'État central, les mouvements nationalistes de contestation ont besoin de convaincre toute leur communauté, et de développer en matière d'identité un contre discours lui aussi ouvert et intégrateur concurrençant, en quelque sorte, les États sur le terrain de l'acceptation – et de la promotion – des différences. Il s'agit alors bien souvent de réinterpréter et d'adapter le noyau primordial d'identités dont la fabrication originelle se souciait beaucoup moins d'ouverture à l'autre que de préservation d'une identité contre les atteintes de toutes sortes menaçant une pureté assumée par ses promoteurs, qu'il s'agisse de l'Église catholique en Amérique française, ou des nationalistes wallons et flamands des XIXe et XXe siècle. Il s'agit désormais de redéfinir les frontières de la communauté et de retravailler politiquement le discours sur l'identité, en développant une réflexion renouvelée sur les références de ce discours, en présentant à la communauté une « certaine idée » de l'identité, pluraliste, soucieuse du respect de la diversité, et susceptible d'être imaginée par un maximum de citoyens.

C'est ainsi qu'en l'espace d'une vingtaine d'années une nouvelle nation est apparue en Amérique du Nord : la nation québécoise. La stratégie référendaire adoptée par le mouvement souverainiste juste après la création du Parti québécois à la fin des années 1960 représente de

ce point de vue un tournant, non seulement par rapport à la « cause commune » mais également par rapport à la définition du groupe susceptible de porter cette cause.

Cette stratégie, qui fait désormais partie des valeurs du mouvement souverainiste consiste dans un premier temps à garantir au parti souverainiste un contrôle démocratique des institutions québécoises par l'intermédiaire d'une participation aux élections provinciales. Cette tactique de prise démocratique du pouvoir implique un renoncement : celui de l'utilisation de la violence politique, marginalisée au sein du mouvement depuis l'épisode dramatique d'octobre 1970². Dans un deuxième temps, il s'agit de proposer à toute la population québécoise un choix entre le *statu quo* et la voie de l'accession à la souveraineté.

En faisant ces choix à la fin des années 1960 et au début des années 1970, ce nouveau mouvement nationaliste aux revendications essentiellement linguistiques opère une mutation progressive dans sa quête de soutiens, mais également dans la définition de sa communauté de référence : il ne s'agit plus de convaincre la majorité francophone de la nécessité d'une prise du pouvoir en vue de lui garantir ses droits linguistiques, mais l'ensemble des Québécois de l'existence d'une société distincte à même de justifier le projet d'indépendance. L'indépendance passe progressivement du statut de solution ultime à la question linguistique pour une communauté francophone au Québec, à vocation d'une nation québécoise, civique et territorialisée, mais sans citoyenneté ni État souverain qui lui soit propre. Dès lors se pose pour le mouvement la question d'une mobilisation large, et donc de l'intégration de tous les Québécois dans la communauté nationale imaginée, et à laquelle il s'agira de poser la question de la souveraineté. La majorité francophone n'est, dès lors, plus la seule concernée. Il s'agit également de convaincre les minorités culturelles et linguistique présentes sur le territoire québécois, et dont les membres, comme tout les Québécois, sont convoqués aux référendums et aux élections : les anglophones, les autochtones, et les diverses communautés culturelles issues de l'immigration. À cette majorité et à ces minorités, le mouvement souverainiste doit proposer un projet rassembleur, et une approche ouverte d'une nation susceptible de « faire société ». La nécessité de cette intégration se fait d'autant plus ressentir dans les rangs du mouvement souverainiste que l'État canadien exerce en la matière une très forte concurrence. Depuis l'adoption du bilinguisme et du multiculturalisme comme valeurs cardinales de la société canadienne (McRoberts, 1997), les minorités québécoises peuvent trouver dans le projet canadien des possibilités politiques d'accommodements de leurs spécificités culturelles, linguistiques ou identitaires qui remettent en question le projet social québécois, et *a fortiori* la nécessité d'une accession à la souveraineté. Pourquoi chercher à « faire société » au Québec alors qu'un tel projet existe déjà à l'échelle d'un Canada bilingue et multiculturel?

Pour les souverainistes, il devient donc impératif de répondre par une contre offre québécoise à cette offre canadienne d'accommodement :

L'identité est indéniablement une question moderne; c'est avec détermination que nous entendons l'assumer et avec le souci

² En 1970, le tout jeune gouvernement libéral de Robert Bourassa est confronté aux actions de plus en plus violentes d'un groupuscule indépendantiste et révolutionnaire, le Front de libération du Québec (FLQ). Ce dernier enlève un représentant diplomatique britannique ainsi qu'un ministre du gouvernement du Québec, Pierre Laporte. Face à cette situation, le gouvernement fait appel à l'État fédéral, qui proclame les mesures de guerre et fait appel à l'armée. Le Québec connaît alors, en l'espace de quelques jours, un régime d'exception qui se solde par des centaines d'arrestations, notamment dans les réseaux sympathiques à la cause souverainiste. Le dénouement tragique (la mort du ministre Pierre Laporte), ne fait qu'ajouter au caractère dramatique de cet épisode qui a doublement marqué le mouvement souverainiste, dénonçant tout à la fois la violence terroriste ainsi que la violence disproportionnée d'un État canadien sensé avoir offert, à cette occasion, la démonstration d'un Québec dominé par un pouvoir central qui n'hésite pas à faire usage de la force à son encontre.

d'intégrer les Québécoises et les Québécois de toute origine par la citoyenneté (...). Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a multiplié ses efforts non seulement pour nier les spécificités de la société québécoise, mais également pour empêcher l'essor de son identité (Parti québécois, 2001).

Le mouvement souverainiste tente de concilier son projet particulariste avec la reconnaissance de la diversité de la société québécoise. Le *Programme du Parti québécois* fait état d'un projet souverainiste ouvert à la diversité : il s'agit pour le PQ d'« intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, et le français comme langue commune ». Le programme l'affirme : il s'agit de développer au sein de toute la société québécoise « un sentiment d'appartenance à la citoyenneté québécoise » susceptible de « refléter le pluralisme de (...) notre identité nationale » (Parti québécois, 2001).

Cette approche pluraliste et citoyenne de l'identité définit une conception alternative, non pas multiculturelle, mais « interculturelle » de l'identité québécoise, qui se reflète notamment dans la manière dont le discours souverainiste agence la question linguistique avec celle de la diversité culturelle : le Québec des souverainistes n'est pas -ou n'est plus- une « nation ethnique ». Le Québec est -ou est devenu- une nation civique, mais dans laquelle le français joue un rôle pivot, même s'il n'est pas considéré comme la seule langue légitime. Il s'agit bien là d'une rupture avec le discours dominant le mouvement indépendantiste dans les années 1960. En somme, la « reconquête » linguistique (Levine, 1997) des francophones est achevée. Il s'agit maintenant de passer à la souveraineté de la nation tout entière.

Qu'est-ce donc désormais, le Québec pour un souverainiste ? Bien plus que la langue, ce sont plutôt, comme toute nation « communauté de citoyens », un territoire, des droits collectifs et des institutions :

Un pays est constitué d'un espace délimité par des frontières géographiques précises qui sont reconnues par la communauté internationale. Les frontières du territoire du Québec sont géographiques et non pas linguistiques ou ethniques (Parti québécois, 2001, p.7).

Corollaire de cette territorialisation de l'identité nationale, les minorités doivent être reconnues comme minorités nationales, et protégées en tant que telles. Dans une allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois le 21 janvier 2001, le futur Premier Ministre et chef du Parti québécois, Bernard Landry, rappelait par exemple avec force le caractère « sacré » des droits de la communauté anglophone :

A few words to our English-speaking Quebec compatriots (...). Your rights as a national minority in Quebec are sacred, part of the Quebec soul and will be respected for ever. (...). Quebec nation, it is perfectly clear *now*, is a political and civic nation, not an ethnic one³ (Landry, 2001, p. 115).

³ « Quelques mots pour nos compatriotes anglophones de Québec (...) Vos droits comme minorité nationale au Québec sont sacrés, participent de l'âme du Québec et seront respectés pour toujours. La nation québécoise, c'est très clair maintenant, est une nation politique et civique, et non une nation ethnique » (Notre traduction. C'est nous qui soulignons).

Le nationalisme linguistique n'est pas pour autant oublié. Et c'est en particulier ce qui distingue le multiculturalisme canadien de l'interculturalisme québécois, et ce qui fonde le particularisme québécois. Les souverainistes présentent le Québec comme une nation dans laquelle il existe des droits collectifs et un noyau dur de valeurs partagées, dont celle qui consiste à faire du français la langue commune au Québec, ou du Québec une société « en français ». Au Québec, l'accueil des immigrants par la société doit se faire en français :

Le français est au coeur de l'identité, de la créativité et de la culture québécoises. Il marque le caractère particulier du Québec en Amérique du Nord. (...) Le Parti Québécois (...) réitère son engagement à l'égard de la protection et de la promotion de la langue française, *tout en s'assurant que les individus appartenant à des groupes linguistiques minoritaires se sentent respectés et concernés. Cet engagement commande des actions énergiques, notamment dans les domaines de l'accueil et de l'intégration des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration.* (Parti québécois, 2005, p. 19)

Apprendre le français, dans un tel contexte, n'est donc plus un devoir pour des individus qui ne le maîtriseraient pas, mais un droit que le Québec doit garantir à tous, toujours dans le respect du droit de la communauté anglophone :

Tout en reconnaissant l'importance de respecter les droits linguistiques de la communauté anglophone, l'objectif demeure plus que jamais d'établir la langue française comme langue de la citoyenneté et des échanges entre toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur origine (Parti québécois, 2005, p.20).

La reconnaissance de la diversité passe donc par l'acceptation de l'idée selon laquelle le français est la langue commune de tous les Québécois, au cœur de la définition du Québec comme collectivité humaine. Une synthèse semble ici être opérée dans l'approche souverainiste de l'identité québécoise entre unité linguistique, fruit d'une histoire particulière aux origines françaises, et diversité culturelle :

Depuis plus de trois décennies, les Québécoises et les Québécois réfléchissent à leur avenir (...) Le Québec représente la terre de leurs ancêtres ou leur terre d'adoption ; pour tous et toutes, c'est leur lieu d'expression et de vie économique, sociale, culturelle (...). La contribution des peuples autochtones, des descendants d'origines française et anglaise et des nouveaux arrivants venus des quatre coins du globe se manifeste dans la vie de tous les jours. Ces influences multiples ont permis aux Québécoises et aux Québécois de se donner une personnalité propre en territoire d'Amérique (Bloc québécois, 1998, p.20).

Il y a bien ici l'idée d'un creuset spécifiquement québécois. La tendance du discours souverainiste est donc d'intégrer ces communautés dans un Québec « de tous les Québécois », et de dénoncer les discours qui tendraient à opérer une quelconque distinction, même si on reconnaît encore dans le même temps le trop faible soutien accordé par ces communautés à l'option souverainiste. Mais une telle stigmatisation est bien souvent proscrite, au moins dans

les discours officiels.⁴ Ce flou par rapport à la désignation de l'autre dans le discours souverainiste rend compte du travail de construction identitaire encore en cours et qui tend à transformer progressivement un ancien projet souverainiste de défense de la minorité francophone nord-américaine et destiné à une majorité francophone au Québec, en projet souverainiste d'une communauté non plus linguistiquement définie mais territorialement définie, intégrant de fait les « autres » québécois anglophones, allophones et autochtones.

Le mouvement wallon n'a pas connu le même parcours. Beaucoup plus ancien que le mouvement souverainiste, son histoire suit de près celle des conflits communautaires en Belgique, et en particulier l'histoire d'un processus assez rapide d'affirmation nationale flamande entamé dès les premières années de l'indépendance du Royaume de Belgique, et de la création d'un État unitaire et centralisé dans lequel le français jouissait en quelque sorte du statut de langue nationale.

Conséquence de l'unitarisme belge : mouvement wallon et mouvement flamand n'ont pas pu bénéficier de la possibilité politique d'investir une gouverne locale, ou de définir une identité collective qui leur correspondrait. À mesure de l'unification linguistique des deux communautés (flamand au nord, français au sud) et des aménagements linguistiques successifs, la Belgique se communautarise « par le haut » en quelque sorte, sans que cette communautarisation se traduise par la création d'entités communautaires autonomes. Le fédéralisme ou l'autonomisme flamand deviennent alors les revendications principales des deux mouvements communautaires qui, à l'instar du nationalisme québécois, choisissent d'investir l'espace de la représentation politique, les revendications nationalistes étant portées par des partis politiques de plus en plus communautaires. C'est à la fin des années 1960 que la Belgique s'engage dans un processus de fédéralisation de ses institutions, qui se traduira par la création des Communautés et des Régions, puis par la reconnaissance du caractère fédéral de l'État belge en 1993.

La Wallonie n'existe donc institutionnellement que depuis le début des années 1970. La création de ces nouvelles institutions a redonné de la vigueur à un discours régionaliste élaboré par le mouvement wallon depuis plus d'un siècle, et en particulier retravaillé par les « laboratoires de l'identité » wallons que constituent l'Institut Jules Destrée, la Fondation wallonne, et la revue Toudi, organismes fondés par des militants wallons et visant à la recherche et à la prospective sur la Wallonie, son avenir et son identité. Le discours identitaire ainsi produit cherche à s'inscrire à l'encontre d'un nationalisme flamand stigmatisé, au point, assez paradoxal pour un mouvement de type nationalitaire, de nier son propre nationalisme :

N'étant ni impérialiste (rejet à la fois de la Belgique unitaire française et du bilinguisme en Wallonie et en Flandre), ni oppresseur des minorités, ni porteur de revendications agressives ou oppressives, le Mouvement wallon ne peut donc être considéré comme nationaliste. (...) Il fait sien les valeurs des Lumières et n'est pas raciste (Delforge, 1999, p. 278).

Le particularisme de la société wallonne contribuerait à faire du refus du nationalisme un trait caractéristique de la société wallonne, marquée par l'histoire de cette région européenne :

⁴ L'illustration la plus claire de cette mise à l'écart est la démission du Premier ministre Jacques Parizeau suite à l'échec du référendum de 1995 et sa dénonciation d'un échec dû à l'argent et au vote ethnique.

En Wallonie, la position de refus face au nationalisme (...) trouve assurément son origine dans l'histoire des anciennes communes et provinces, de même que dans l'influence des Lumières et de la Révolution française, mais sans que le modèle de nation citoyenne s'impose. Ce refus trouve aussi peut être et surtout son fondement, au sein de l'État belge, dans la critique du modèle national flamand en développement, modèle que les Wallons ont perçu –ou vécu– comme menaçant et qu'ils ont donc souvent rejeté en bloc, sans avoir vraiment la capacité de se rattacher à une identité belge (Destatte, 1997, p. 24).

Il s'agit, au contraire de l'exemple flamand, de reconnaître le pluralisme inhérent, en quelque sorte, à la Wallonie. Voilà ce que constatent les organisateurs d'un colloque scientifique sur l'identité wallonne initié par la Fondation wallonne :

Aucune étude ne proclame avec force la préexistence d'une « âme wallonne » ni ne se complaît dans une affirmation de soi naïve ou provocante (...). Aucune affirmation non plus d'une Wallonie monolithique et homogène! La Wallonie est diverse, elle ne se restreint pas à son bassin industriel (...). Aucun enfermement non plus dans une Wallonie tour d'ivoire ou frileuse refusant les contacts extérieurs ou niant les métissages au nom d'une spécificité à sauvegarder (Courtois et Pirotte, 1994, pp 275-276).

L'Institut Jules Destrée cherche quant à lui à caractériser l'identité wallonne, dans une dimension plus évaluative et prospective cependant. L'ouverture à la diversité est considérée comme une valeur ancienne du mouvement wallon, qui le dédouanerait de toute tendance nationaliste :

Si, dans cet ensemble, il fallait caractériser la dynamique d'affirmation de la Wallonie, sans en faire un cas unique ou céder à l'angélisme (...) il faudrait mettre en évidence son progressisme. (...) L'ouverture à la diversité, c'est-à-dire le refus de toute identité exclusive ou de toute homogénéité culturelle, apparaît également comme un élément fondamental de la doctrine du Mouvement wallon (Destatte, 1997, p. 429).

La reconnaissance et le respect du pluralisme de la société wallonne sont considérés comme des valeurs caractéristiques des acteurs même du mouvement wallon, et de ceux qui cherchent à caractériser l'identité wallonne, et à la promouvoir. Cette approche rappelle celle évoquée en 1983 dans le *Manifeste pour la culture wallonne* lancé par divers militants wallons parmi lesquels des écrivains, des artistes et des intellectuels wallons, et qui affirmait solennellement :

Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme sans exclusive. En tant que communauté simplement humaine, la Wallonie veut émerger dans une appropriation de soi qui sera aussi ouverte au monde (Collectif, 1997 [1983], p. 312).

Comme le mouvement souverainiste, le Mouvement wallon cherche, sur une base territoriale, à opérer une synthèse entre ses anciennes luttes, marquées d'une part par son conflit et ses résistances à un nationalisme flamand réputé, sinon primordialiste, du moins linguistique et d'autre part par ses revendications autonomistes et fédéralistes à l'encontre de l'État belge. Ses réflexions identitaires proposent donc un régionalisme en quelque sorte contre-nationaliste, et une ouverture à la diversité susceptible de concurrencer une affirmation identitaire belge universaliste, et de s'inscrire en porte-à-faux avec une identité flamande réputée « ethnique » et exclusive.

Ne disposant ni d'État correspondant, ni d'institutions représentatives, ni de territoire défini, la situation semble toute autre en Acadie et dans les communautés francophones du centre et de l'ouest canadien. Pourtant, la question d'une prise en compte de la diversité dans le discours des mouvements nationalistes et linguistiques qui ont pris en charge leur promotion est bien souvent présenté comme un des grands défis, sinon une opportunité à saisir pour les communautés concernées.

Dans les communautés francophones minoritaires canadiennes, les revendications portent d'abord sur la vitalité communautaire et linguistique : comment, simplement (ou plus gravement) garantir la survie linguistique de ces petites communautés disséminées dans l'ouest canadien, en Ontario et dans les Provinces maritimes ? Comment freiner les taux de transferts linguistiques que connaissent la plupart de ces communautés francophones ? Ces mouvements ont d'abord dû intégrer dans leur discours identitaire les mutations profondes qu'a pu connaître la francophonie canadienne sous l'influence du néonationalisme québécois à la fin des années 1960. Une importante scission s'est en effet opérée au Canada français entre les organismes francophones du Québec, qui pour la plupart se sont engagés au sein de la nouvelle cause souverainiste québécoise, et les organismes en dehors du Québec, qui ont dû renouveler profondément leur approche identitaire du Canada français... sans le Québec (Martel, 1997). Le rapport entre langue et identité doit alors être repensé, comme l'affirme la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada :

Le Canada français des 19e et 20e siècles n'existe plus et a été remplacé par le Québec d'une part et les communautés francophones provinciales/territoriales d'autre part. Aujourd'hui, les communautés francophones et acadiennes ont tendance à construire leur identité collective face au Québec et face à la majorité anglophone. (FCFA, 2007).

« Qu'est-ce que les francophones du Canada ont en commun? Sur quelles bases peuvent-ils former une collectivité reconnue et écoutée au plan national? » s'interroge la FCFA lors du récent sommet de la francophonie canadienne de juin 2007. Les enjeux communs majeurs intéressent tous la question de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Plus globalement, se pose la question de la représentation politique d'une francophonie éclatée et disséminée entre plusieurs provinces et territoires, et dont les réalités (et les intérêts) demeurent très différents. Il s'agit, en somme, de gérer une première diversité : celle qui tient au caractère pluriel des réalités minoritaires locales d'une province à une autre, d'une communauté francophone à une autre.

L'Acadie, notamment, se distingue de cette francophonie canadienne « hors Québec » par l'histoire de son affirmation identitaire, et la dimension clairement nationalitaire de cette affirmation, le mouvement acadien, contemporain des mouvements nationalistes canadien-français ayant toujours entretenu une distance tant dans ses actions que ses réflexions sur l'identité collective. En somme, le mouvement acadien n'imagine pas la même communauté que celle, plus englobante, imaginée par les nationalistes canadiens français. Bien sûr, le

mouvement acadien a les mêmes préoccupations quant à la vitalité de sa communauté linguistique que les autres francophonies canadiennes : les taux d'assimilation constituent un objet d'inquiétude et l'enjeu linguistique majeur consiste à trouver des solutions pour tout au moins ralentir l'assimilation linguistique qui menace, à terme, cette francophonie minoritaire. Mais le nationalisme linguistique s'accompagne d'une dimension identitaire et politique beaucoup plus forte que dans le reste de la francophonie minoritaire canadienne. Dimension identitaire tout d'abord. Si la langue participe à la définition d'une identité acadienne, il s'agit là d'un facteur de distinction qui s'ajoute en fait à d'autres au sein des cadres de références des organismes acadiens : une histoire particulière, des lieux de mémoire entourant cette histoire, un rapport également particulier aux liens de famille, une vision diasporique et de plus en plus ouverte à une diversité francophone qui fait peu à peu son apparition en Acadie, à travers l'immigration. Dimension politique, ensuite. La « question du pouvoir en Acadie » (Thériault, 1982) s'est toujours posée en particulier au Nouveau-Brunswick : comment en effet inventer, dans le sens propre du terme, une forme de représentation politique des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui leur garantirait la maîtrise des outils institutionnels (éducation, santé, culture, développement économique) indispensables à la vitalité de leur communauté ? La Convention organisée par la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau Brunswick (LeBlanc, 2005), qui a réuni près de 600 personnes en 2004 à l'Université de Moncton a clairement posé la question de la représentation politique en Acadie et a abouti à la mise en place d'un processus de consultation populaire sur le projet d'une Assemblée communautaire majoritairement élue dont il reste à voir l'avenir.⁵ L'arrivée d'immigrants dans les Provinces Atlantiques n'est pas un phénomène de grande ampleur étant donné que cette région du Canada n'est pas d'abord une région d'immigration mais d'émigration vers les grands centres urbains que sont Toronto, Montréal et Vancouver, ou les régions de fort développement économique (Alberta et région de Fort McMurray)⁶. Il n'en demeure pas moins que cette présence est non seulement prise en compte par le mouvement acadien, mais lui impose une transformation de son approche identitaire pour faire de cette immigration francophone une opportunité pour la francophonie acadienne.

Pour la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), qui représente en quelque sorte l'instance de concertation des Acadiens de la province :

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est une société francophone en constante progression et sujette à des changements profonds. Dès lors, l'immigration apparaît, pour notre communauté qui ne demande qu'à s'ouvrir aux autres cultures, comme une réelle opportunité lui permettant de relever les nombreux défis qui l'attendent (SAANB, 2007).

Cette opportunité réside dans l'espoir d'une intégration des immigrants francophones au sein de la communauté, minoritaire, acadienne :

Une étape essentielle pour pouvoir gagner le pari de l'accueil et de l'intégration de nouveaux arrivants et arrivantes serait de se doter d'outils permettant aux immigrants

⁵ Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau Brunswick, Rapport. Vers une assemblée communautaire représentative et influente, novembre 2006.

⁶ Statistique Canada, dans ses données du recensement pour l'année 2001, montre qu'entre 1996 et 2001 la population du Nouveau-Brunswick est passée de 738 1133 à 729 498 personnes. La diminution est donc de 1,2%. Dans le même temps, la population canadienne est passée de 28 846 761 à 30 007 094 personnes (augmentation de 4%).

et immigrantes qui le désirent de connaître et de vivre pleinement la vitalité sociale, économique et culturelle acadienne (SAANB, 2007).

Une question se pose cependant : comment concilier les anciennes références identitaires d'une Acadie traditionnellement définie par un ensemble, encore très présent, de récits et de débats autour de la fondation (origine française, familles acadiennes, déportation et Grand dérangement, Acadie historique, Nouvelle Acadie) qui de fait excluent les nouveaux arrivants, et les besoins de vitalité d'une communauté linguistique francophone rendant indispensable l'accueil de ces nouveaux francophones venant renforcer les demandes de services en français réclamés par les Acadiens ? C'est la question qui est posée par la table de concertation provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, mise en place par la SAANB, et qui réunit les intervenants dans ce domaine :

La SAANB a mis en place un comité de travail chargé d'étudier les différents enjeux et les défis que la communauté acadienne et francophone doit relever afin de se définir comme une communauté d'histoire et de destin à laquelle peuvent se joindre et participer de nouveaux arrivants (SAANB, 2007).

Il s'agit de travailler à de nouvelles références susceptibles de rendre possible la conjonction entre un discours identitaire acadien traditionnel, filial, où les drames historiques qui ont touché la communauté acadienne demeurent très présents, et la diversité issue de l'immigration francophone dans les Maritimes. Le mouvement acadien poursuit, comme le mouvement souverainiste et le mouvement wallon, le double objectif, apparemment pas contradictoires (en tout cas pour ces mouvements) d'une « ouverture sur le monde » et d'une posture identitaire « différentialiste » (Belkhodja, 2005) cherchant à concilier particularisme identitaire et ouverture à la diversité. Dans cette perspective, le mouvement acadien paraît en train d'opérer une mutation dans la composition d'un nouveau discours sur l'identité acadienne, plus urbain et moins rural, plus civique et moins filial, plus mémoriel que traumatique. Les thématiques nouvelles apparaissent (urbanité, développement régional, gouvernance, démocratie locale), de même qu'un renouvellement des personnes qui à un titre ou à un autre, s'engagent, d'ailleurs de manière plus diffuse, dans la défense et la promotion d'une Acadie contemporaine, sinon même, parfois, très postmoderne⁷.

L'immuable ne résiste pas aux nécessités d'une approche particulariste de la diversité. Les nationalistes cherchent à transformer les monolithes identitaires d'autrefois en creusets dans lequel ce qui « nous » distingue, ou plus clairement ce qui distingue le « nous » du « eux » est en perpétuelle négociation et renégociation, dans la mesure où il devient indispensable de reconnaître que dans le « nous », il y a également des « autres ». Il semble que le nationalisme acadien participe de ce processus, également constatable chez les nationalismes québécois ou wallon, d'une construction d'une forme de « nous autres » identitaire.

3 – « Nous autres » : les nationalistes, promoteurs d'une reconnaissance de la diversité au sein de leurs petites sociétés

Tant en Wallonie qu'au Québec ou en Acadie, les mouvements nationalistes ne conservent pas pour eux-mêmes cette « certaine idée » de l'identité qu'ils construisent ensemble. La distinction qu'ils fabriquent localement par rapport à l'identité étatique, et au sein de laquelle ils souhaitent inclure une reconnaissance des diversités qui s'expriment au sein de leur petite

⁷ C'est un courant de plus en plus important qui apparaît en Acadie, derrière de jeunes artistes acadiens, autour du Centre Aberdeen, à Moncton, et d'« Acadie urbaine » : <http://www.acadieurbaine.net/>

société s'inscrit dans un processus de mobilisation communautaire et de quête d'appui local par rapport à la cause politique qu'ils défendent. Le souverainisme québécois, le communautarisme acadien ou le régionalisme wallon ont besoin de convaincre les citoyens canadiens ou belges concernés de leur appartenance aux communautés québécoise, wallonne ou acadienne, et que cette appartenance exige un engagement plus ou moins important au service de la cause que ces mouvements défendent. Il s'agit donc pour ces mouvements de transmettre de diverses manières ce discours sur une identité collective idéalisée, enchantée par le discours nationaliste. Il est en effet bien difficile, par exemple, pour le mouvement souverainiste de faire accepter l'idée que la nation québécoise qu'il défend est celle « de tout les Québécois et toutes les Québécoises, de toutes origines et de toutes langues », et non d'abord celle des québécois francophones « pur laine », selon l'expression consacrée.

Malgré la difficulté d'une telle entreprise, il semble d'une part qu'en Wallonie, au Québec et en Acadie les mouvements nationalistes et particularistes soient à l'avant-garde des revendications en terme d'insertion locale des immigrants ou des communautés culturelles et linguistiques, et d'autre part que cette approche d'acceptation de la diversité se traduise par des actions politiques et un aménagement local particulier.

Pour ce faire, chaque mouvement a développé un répertoire d'action qui lui est propre. Le mouvement souverainiste au Québec, en ayant fait le choix d'investir les scènes électorales québécoise depuis les années 1970 (par la création du Parti québécois) et canadienne depuis les années 1990 (par la création du Bloc québécois), a pu pendant 18 ans gérer les institutions québécoises et imposer ses propres approches de l'identité collective. De son côté, le Mouvement wallon a, tout au long de son histoire influencé de diverses manières le pouvoir politique belge, puis wallon, pour désormais exercer plus ou moins directement le rôle de « laboratoire de l'identité », à travers notamment l'Institut Jules Destrée et la Fondation wallonne, dont les liens avec le gouvernement de la Région wallonne se sont multipliés, surtout sous la présidence de Jean-Claude Van Cauwenberghe, très favorable aux thèses régionalistes. Quant au mouvement acadien, il s'est adapté aux possibilités politiques qui se sont ouvertes au Canada suite à la promotion et la défense du bilinguisme tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, et collabore avec l'État fédéral et l'État provincial dans la gestion de divers secteurs stratégiques intéressant directement la communauté acadienne et francophone.

Au Québec, les 18 ans de pouvoir souverainiste, les deux campagnes référendaires, la contestation permanente ces dernières années des politiques d'affirmation nationale de la part du gouvernement fédéral ont laissé des traces dans le discours identitaire des institutions québécoises. La gouverne québécoise a hérité non seulement d'une approche souverainiste de la nation, mais aussi d'une bonne part de nationalisme dans son rapport au gouvernement fédéral canadien. Dès leur victoire en 1976, les souverainistes au pouvoir ont fait usage de toutes les possibilités politiques que leur offraient les institutions pour appliquer leur programme politique et transformer significativement le discours identitaire de l'État québécois : la législation (adoption de la *Charte de la langue française*), la création d'institutions spécifiques (Commission de la capitale nationale, Office de la langue française...) ou l'organisation du débat public autour de l'option souverainiste et de l'identité québécoise (campagnes référendaires, consultations publiques sur la place de la langue française) ont stimulé la production d'un discours public québécois plus nationaliste et offensif sur la question de l'identité québécoise. Un discours parlant d'unité, certes, mais aussi du respect de la diversité culturelle québécoise.

Le caractère national du Québec, constamment affirmé par les gouvernements souverainistes depuis 1976, est un des principaux héritages du travail identitaire souverainiste au Québec. Cette transmission de l'idée selon laquelle le Québec constituerait une nation « civique et territorialisée », désormais largement acceptés au sein de la société québécoise, a

d'importantes conséquences sur la manière dont, au Québec, il s'agit de penser la place de la diversité, puisque cette dernière ne peut désormais être conçue qu'à travers la nation québécoise, et non (du moins exclusivement) à travers le multiculturalisme canadien. Il existe donc bien au Québec une manière particulière d'accepter la diversité comme participant à la construction d'une collectivité québécoise nationale, et non comme l'aménagement nécessaire des rapports entre un particularisme québécois d'une part, et les multiples identités collectives qu'on pourrait par ailleurs retrouver au sein de la société québécoise. C'est d'ailleurs là tout l'enjeu de la reconnaissance d'une nation au Québec par l'actuel gouvernement fédéral. D'un côté, tous les partis politiques québécois défendent l'idée d'une nation québécoise « civique et territorialisée »⁸. De l'autre, le gouvernement fédéral entretient le doute sur la reconnaissance de la nation québécoise en faisant adopter à la Chambre des communes une motion selon laquelle « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni »⁹, sans traduire, dans la version anglaise, le terme « Québécois », laissant ainsi entendre que les « Québécois » ainsi reconnus sont en fait les francophones du Québec (Martin, 2006), oubliant au passage les autres résidents du Québec anglophones, allophones et autochtones.

Le relatif consensus (au Québec) sur l'existence d'une nation québécoise civique et territorialisée s'accompagne en fait de la reconnaissance, dans le discours institutionnel québécois, d'une identité québécoise marquée par la diversité et le pluralisme. Un pluralisme culturel « à la québécoise » partout affirmé. C'est en tout cas le discours tenu par le *Portail du gouvernement du Québec*, ou dans les brochures destinées aux investisseurs, aux immigrants, aux étudiants étrangers, ou aux touristes ou plus généralement aux citoyens du Québec. C'est d'abord l'image d'une société distincte, différente, et dont l'altérité notamment linguistique constitue un atout majeur : c'est « une société francophone ouverte sur la diversité » qui est affirmée, c'est-à-dire une société marquée d'abord par la culture française de sa majorité, mais aussi par l'histoire particulière de son peuplement :

Construit à partir d'un noyau de Français débarqués sur les rives du Saint-Laurent au 17^e siècle, le Québec s'est enrichi de diverses vagues d'immigrants tout au long de son histoire. Au début, les nouveaux arrivants étaient originaires d'Europe. De nos jours, ils viennent de tous les horizons et contribuent à la diversification et au développement de la société québécoise (Gouvernement du Québec, [1] 2007).

Le caractère français du Québec n'est, bien sur, pas oublié. Il est lui aussi affirmé sur le portail du Québec, mais toujours dans une perspective pluraliste : si la langue française est la langue de tous les Québécois, elle n'est pas la seule langue présente au Québec. Le « marketing » identitaire du Gouvernement du Québec pratique une synthèse du particularisme québécois (une société « en français ») et de la diversité culturelle qui s'y exprime :

Unique! Voilà qui définit bien le Québec. Sa physionomie est dominée par l'immensité de son territoire. Sa forte personnalité tient au caractère majoritairement francophone et au riche métissage culturel de sa population. Bienvenue au Québec, la plus vaste des

⁸ La motion selon laquelle le Québec formait une nation a été adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale du Québec (Assemblée provinciale) le 30 octobre 2003: RADIO-CANADA « Pour l'Assemblée nationale, le Québec forme une nation », *Bulletin* du 31 octobre 2003.

⁹ Chambre des communes, 27 novembre 2006.

provinces canadiennes et aussi la seule à utiliser le français comme première langue (Gouvernement du Québec [2], 2007).

C'est cette pluralité contextualisée, qui fonde « le projet interculturel » québécois (Gagnon et Iacovino, 2003), un projet nourri d'américanité (Bouchard, 2001), mais également d'europanité, de francophonie (Thériault, 2002) et d'universalisme :

Société d'expression française en Amérique du Nord, le Québec nourrit un attachement profond à sa culture. Symbole même de son identité, la culture québécoise jumelle des racines françaises à un héritage autochtone, tout en étant influencée par la proximité des États-Unis et la population multiethnique qui compose son visage démographique (Gouvernement du Québec [3], 2007).

Le Québec est ainsi une « société pluraliste » (Gouvernement du Québec, [4], 2007), mais dont le pluralisme participe à la construction d'une commune appartenance à la société québécoise :

L'ouverture du Québec sur le monde exprime sa volonté de cesser de se définir à partir de la seule référence à l'origine culturelle et de la simple coexistence des différences. Le Québec adopte une vision plus large, celle des relations civiques. En effet, les individus intègrent, tour à tour ou en même temps, diverses identités (professionnelle, familiale, ethnique, etc.). Le Québec vise à favoriser l'expression de cette diversité dans un contexte où les citoyens, quelles que soient leurs différences, partagent la même appartenance à la société québécoise et l'expriment dans le respect des lois et des institutions communes, pour ce qui est des relations civiques (Gouvernement du Québec, [4], 2007).

Cette présentation du Québec par les organismes gouvernementaux montre à quel point le discours sur la diversité marque désormais le discours sur l'identité québécoise, que celui-ci soit tenu par les souverainistes ou par les institutions publiques québécoises : on retrouve la même idée d'une nation québécoise interculturelle et au sein de laquelle la diversité a toute sa place.

En Wallonie, le « transfert » des approches identitaires du Mouvement wallon vers les institutions wallonnes s'effectue presque directement : les sites Internet officiels de la Région wallonne, pour les entrées « géographie » et « histoire » renvoient d'une part au document « La Wallonie, toutes les cartes en main » (Gouvernement wallon, [1] 2007) et à « Wallonie en ligne » (Gouvernement wallon, [2], 2007). Ces deux documents ont été élaborés par l'Institut Jules Destrée, un des plus anciens organismes du Mouvement wallon, désormais spécialisé dans la production d'études et de prospectives identitaires, notamment pour le compte du Gouvernement wallon. Le discours identitaire de la Région wallonne est donc directement influencé par la production de ces organismes situés aux frontières, souvent poreuses entre monde institutionnel, monde de la recherche et monde militant : commémorations, symboles identitaires, stations mythiques de l'histoire collective ont ainsi été directement piochés dans la boîte à symboles et légendes du Mouvement wallon.

Le gouvernement wallon lui-même, lorsqu'il communique sur l'identité wallonne, n'hésite pas à reprendre les grands textes du Mouvement wallon et son imaginaire politique. C'est notamment le cas du *Manifeste pour la culture wallonne* précité, et dont les termes sont repris par le Ministre-Président lors des fêtes de Wallonie de 2003 :

« Sont de Wallonie tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon ». Cette définition du Wallon, qui ne s'arrête ni au sang, ni à la race, ni à la religion, nous la proclamons depuis toujours. Et c'est au nom de cette conception de *l'identité citoyenne* que, depuis 1997, notre Parlement multiplie les motions en faveur de l'octroi du droit de vote aux élections locales aux étrangers non-européens établis chez nous. (...) Cette avancée démocratique est en effet nécessaire à la définition du projet de société que nous voulons mettre en œuvre en Wallonie ; un projet basé sur la citoyenneté et une implication de tous sur base [sic] des mêmes droits et des mêmes devoirs (...) Notre intention est d'œuvrer à la définition d'une citoyenneté commune, active et solidaire, qui rejette, au nom de l'équité, autant la permissivité que la discrimination. Notre objectif est de permettre à chacun de vivre son identité au sein d'une citoyenneté wallonne faite de droits et de devoirs partagés (Van Cauwenberghe, 2003).

Le discours institutionnel sur l'identité wallonne ne reprend pas ici que l'aspect particulariste et unificateur du discours identitaire du Mouvement wallon. Comme au Québec, ce discours opère une forme de synthèse entre d'une part la reconnaissance de la diversité, et d'autre part l'affirmation d'une particularité, d'une distinction wallonne « en construction ». Le discours précité reprend ainsi, dans ses termes et dans ses recommandations, l'approche pluraliste de l'identité développée par le discours régionaliste lui-même.

Le site Internet de la Région wallonne, comme le Québec, présente la Wallonie comme un carrefour pluriculturel : carrefour de l'histoire, mais d'une histoire en fait plus européenne que belge (Wallonie, terre de passage, cœur de l'Empire Carolingien, carrefour historique entre latinité et germanité, présence espagnole, autrichienne et française, terre industrielle et d'immigration...), carrefour géographique de l'Europe au cœur de nombreuses voies de communications d'importance européenne, « Berceau de l'Europe communautaire », « la plus européenne des régions » (Gouvernement wallon [2], 2007).

C'est la Wallonie multiple qui est mise en évidence : une Wallonie de la diversité des paysages, des populations, des cultures. Il est aussi rappelé l'histoire de la Wallonie, terre d'immigration :

Les facteurs économiques et démographiques se sont conjugués pour faire de l'immigration un phénomène spécifiquement wallon et ouvrier, avant qu'elle ne se diversifie sur le plan régional, en s'étendant vers Bruxelles et la Flandre et, sur le plan des activités, vers d'autres secteurs que celui de l'industrie lourde (Delforge, 2007).

Les nouvelles institutions wallonnes ne font pas que rappeler les liens qui existent entre l'histoire du Mouvement wallon et de ses réflexions politiques et la Wallonie. La forme que prend ici l'identité wallonne officielle ou sa mise en image par la communication gouvernementale reprend en partie les réflexions sur l'identité développées, notamment à la demande des institutions wallonnes, par les laboratoires de l'identité du Mouvement wallon :

une histoire wallonne marquée par le pluralisme et le mélange des cultures, les influences latines et germaniques, l'attachement à l'Europe, l'humanisme, le libéralisme, la solidarité, la social-démocratie, l'efficacité et le savoir-faire wallon, la tolérance, le respect et l'acceptation des différences. Autant d'atouts culturels, institutionnels, historiques, économiques, sociaux vantés depuis des années par le Mouvement wallon et qui constituent les éléments d'une identité wallonne inclusive, « à partager », même « à redéfinir » constamment, et sur lesquels il convient, pour les autorités wallonnes, de communiquer. En somme, la question de l'immigration ne fait que s'ajouter à un pluralisme ancien, propre à cette région située au cœur de l'Europe et de ses cultures. Cependant, le discours institutionnel wallon sur la diversité est beaucoup plus « intégrationniste » que fondé sur une reconnaissance de la diversité comme composante essentielle de la société wallonne. La diversité est d'abord perçue à travers la question de l'immigration et celle de la nécessaire insertion sociale d'une population « étrangère » « en difficulté » au même titre que les aînés, les handicapés ou les « précaires » dont il convient plus de régler les problèmes d' « inclusion sociale » (Région wallonne, 2005) que de reconnaître en tant que population participant à la définition d'une identité wallonne « plurielle ». Il s'agit d'un discours qui ressemble beaucoup à ceux que tiennent l'État et la société belges ou françaises.

La situation est plus nuancée pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Minoritaires dans leurs provinces, leur nombre leur garantit cependant un poids politique à même de leur permettre des gains substantiels en terme de reconnaissance politique, au moins dans la Province du Nouveau-Brunswick. Le bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick, et la réévaluation parfois difficile de ce bilinguisme légal est une de leurs grandes victoires. Dans les secteurs comme l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé ou le développement économique, l'Acadie a désormais des institutions à elle et connaît un des taux de transfert linguistique au profit de l'anglais parmi les plus bas du Canada hors-Québec.

Sans gouverne acadienne, il semble bien délicat de parler de « transmission » d'une approche nationaliste de l'identité vers les institutions. Cependant, il est possible, pour l'Acadie, de constater une diffusion des questionnements sur l'identité, notamment à travers les débats qui animent la société acadienne dans son ensemble. Plus que la question de l'immigration, c'est celle de l'accueil des immigrants et leur insertion dans la communauté francophone qui retient l'attention, comme le montrent les travaux qui ont été produits à l'occasion de la Conférence « Rendez-vous immigration 2004 » de St Andrews, au Nouveau-Brunswick en août 2004. Voici ce que notait Jean-Guy Rioux, ancien responsable de la SAANB et actuel Président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Le Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement la communauté francophone, fait actuellement face à trois problèmes majeurs en ce qui touche l'accroissement de sa population: son faible taux de natalité, son taux d'assimilation et, surtout, sa faible capacité de rétention des immigrants francophones (Rioux, 2004, p. 246).

Comment, non seulement retenir les immigrants, leur donner les moyens de leur insertion au sein de la communauté? Comment, également, les inciter à venir s'installer au Nouveau-Brunswick, et non à Montréal? L'immigration n'est pas perçue comme un problème, mais comme une partie de la solution à la question de la vitalité de la communauté acadienne de la province, à condition cependant que tout soit fait pour faciliter l'insertion de ces nouveaux citoyens canadiens dans la communauté francophone :

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick attire un très petit pourcentage d'immigrants, soit 0,03%. Et un grand nombre d'entre eux déménagent vers les grands centres urbains. Selon les statistiques parues en juin 2001, 6% seulement des immigrants du Nouveau-

Brunswick se disent francophones. Face à cette situation, il apparaît clairement que la communauté acadienne et francophone doit s'ouvrir à l'immigration et aux différentes questions entourant l'accueil et l'intégration des nouveaux-arrivants (Rioux, 2004, p. 247).

Cette nécessité d'aménager, au sein de la communauté acadienne, une place aux nouveaux arrivants a notamment donné naissance à la Table de concertation provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, dont il a été fait référence plus haut, et à la création à Moncton du CAIIMM (Centre d'accueil et d'intégration des immigrants et immigrantes du Moncton métropolitain), sous le patronage de la SAANB. Toutes ces initiatives illustrent, de la part des décideurs acadiens « une stratégie visant la fabrication d'une nouvelle identité francophone plurielle et plus ouverte à la diversité » (Belkhodja, 2005), stratégie d'ailleurs encouragée par les institutions canadiennes concernées, soucieuses de dynamiser les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) partout au Canada. En mars 2002, Citoyenneté et Immigration Canada a ainsi créé un comité chargé de l'examen de la situation de l'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire, avec un message clair : « Les communautés francophones et acadiennes doivent s'appropriier le dossier de l'immigration francophone et reconnaître son importance pour leur rayonnement » (Citoyenneté Immigration Canada, 2007).

Cependant, cette indispensable ouverture des communautés francophones en situation minoritaire à la diversité issue de l'immigration implique une réflexion nouvelle sur la définition de l'identité collective, qui prenne en compte le facteur linguistique, mais également d'autres facteurs plus complexes tenant à l'histoire, à une certaine filiation, à certains mythes fondateurs. Comment concilier volonté de préservation et ouverture à l'autre ? S'agit-il d'insérer la communauté acadienne dans une communauté francophone plus large, ou d'insérer les immigrants dans une communauté acadienne qui aurait réaménagé son discours identitaire (Gallant, 2005) ? La question a été posée à l'occasion de la Convention 2004 et cette question reste encore largement débattue au sein de la société acadienne.

Conclusion

La comparaison entre les trois nationalismes de contestation et leur rapport à la question de la diversité montre trois tendances :

Premièrement, la question de la diversité s'inscrit dans les réflexions des nationalistes sur l'identité locale dans la mesure où les répertoires d'action choisis par les mouvements qui prennent en charge la réflexion identitaire conduisent à une mobilisation « tous azimuts » de la communauté imaginée. Dès lors, tout soutien est bon à prendre pour les nationalistes, mais cette quête de soutien nécessite un réaménagement du discours identitaire, à la fois pour réagir aux critiques de l'État se posant en défenseur de l'universalisme contre les particularismes délétères et excluant des nationalismes minoritaires, et pour faire la démonstration du pluralisme de la communauté imaginée en question, indispensable à la mobilisation.

Deuxièmement, la manière d'aménager, dans le discours identitaire, une place à la diversité dépend bien souvent des politiques suivies par l'État en la matière : il y a moins conflit que concurrence et surenchère entre l'État et le mouvement sur le terrain identitaire. Ainsi, le mouvement souverainiste impose au multiculturalisme canadien un interculturalisme québécois, véritable réponse aux objections d'incompatibilité entre reconnaissance d'une distinction québécoise territorialisée et reconnaissance des « diverses diversités » « d'un océan à l'autre ». Le mouvement wallon pour sa part a repris l'approche belge sur l'immigration, moins perçue comme une opportunité pour la société d'accueil que comme un problème qu'il convient de régler par la promotion de la diversité culturelle. Une diversité

d'ailleurs plus défendue par les régionalistes wallons, que par la gouverne wallonne elle-même. Quant à l'Acadie, l'approche est clairement celle d'une immigration perçue, sinon comme un instrument au service de la vitalité de la communauté, du moins comme une opportunité pour cette dernière, de renforcer la francophonie locale, et de permettre ainsi de justifier le maintien de services en français.

Troisièmement, cet aménagement, par les nationalistes, d'une place à la diversité dans leur discours identitaire, et la volonté de transmettre cette « certaine idée », nationaliste, de l'identité ne se fait pas sans résistances ou objections qui naissent, certes au sein du mouvement nationaliste, mais également au sein de la communauté imaginée. Réaménager les mythes, renouveler les références, transformer le discours sur la fondation n'est pas une chose aisée. Paradoxalement, en la matière, les mouvements nationalistes semblent être à l'avant-garde des sociétés d'accueil. Au Québec, depuis le dernier référendum, le mouvement souverainiste est engagé dans une reconnaissance tous azimuts de la diversité de la société québécoise. Les deux Partis politiques souverainistes réaffirment cette approche. Pourtant, il semble sur cette question qu'un courant d'opinion souffle en sens contraire sur la société québécoise : un sondage, publié dans *Le Journal de Montréal*, et produit par la firme Léger Marketing indique que 59 % des Québécois « de souche » se disent racistes, contre 39 % qui affirment ne pas l'être du tout, tandis que les derniers mois ont vu enfler la polémique sur les « accommodements raisonnables », c'est-à-dire sur la manière d'aménager, au Québec, une place « raisonnable » à la reconnaissance des pratiques, modes de vie, croyances religieuses des Québécois issus de l'immigration. Ces polémiques ont culminé avec l'affaire d'Hérouxville, un village qui a adopté un règlement municipal proscrivant toute une série de pratiques religieuses ou culturelles réputées contraires aux valeurs de la société québécoise, puis par le succès du parti de Mario Dumont, qui a fait du respect des valeurs de la société québécoise un de ses chevaux de bataille.

En Acadie et en Wallonie également, bien que dans une moindre mesure, les objections se font entendre. Non sur un refus de la diversité, mais plutôt sur la remise en question et l'adaptabilité du creuset identitaire réputé originel. Il s'agit en fait de remettre en question l'idée selon laquelle toute identité est construite et qu'à ce titre elle peut être modifiée et adaptée indépendamment, presque, de ce qui s'est passé. La contemporanéité d'une identité instrumentalisée l'emporterait sur les réflexions quant à l'essence même de la communauté, sa mémoire, et les récits, patiemment construits par des générations d'acteurs. En somme, il s'agit là d'une tension entre quête d'authenticité et quête de modernité, ou entre une dimension particularisante (histoire, mémoire, substance identitaire) et une dimension universalisante (individualisation, judiciarisation, intégration à un monde pluriel) inhérente à tout processus identitaire contemporain (Thériault, 2007), et qui fait de la diversité non pas seulement un terrain de conflits, mais un terrain sur lequel constructivistes et « authentivistes » demeurent condamnés à s'entendre.

Bibliographie :

ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 1996 [1983], 213 p.

BELKHODJA, Chedly, « Identité et diversité », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, printemps 2005, n°51, pp. 61-69.

BIRNBAUM, Pierre, « Entre universalisme et multiculturalisme : le modèle français dans la théorie politique contemporaine », dans Dieckhoff, Alain (dir.), *La constellation des*

appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme, Paris : Presses de sciences po., 2004, pp. 257-280.

BLOC QUÉBÉCOIS, *En marche vers un pays, le Québec*, Bloc Québécois., Brochure, 1998.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal : Boréal compact, 2001 [2000], 498 p.

BOUCHER, Jacques L. et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, 398 p.

BOUCHER, Jacques L., THÉRIAULT, Joseph Yvon (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, 398 p.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, « Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire », en ligne le 1^{er} juillet 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp>

COLLECTIF, « Manifeste pour la culture wallonne » (1983), Patrick DUPUIS, Jean-Émile HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon, 1890-1997*, Ottignies-Louvain-La-Neuve : Quorum, 2^e éd., 1998, p. 312.

COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean, « Épilogue. Rendez-vous manqués et pierres d'attente », COURTOIS, Luc, PIROTTE, Jean (dir.), *L'imaginaire wallon. Jalons pour une identité qui se construit*, Louvain-La-Neuve : Publications de la Fondation P.-M. et J.-F. HUMBLET, Série Recherches, volume 1, 1994, pp. 275-276.

CRETTEZ, Xavier, SOMMIER, Isabelle, *La France rebelle. Tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation*, Paris : Michalon, 2002, p. 32.

DELFORGE, Paul, « Mouvement wallon et fédéralisme », Philippe DESTATTE (dir.) *L'idée fédéraliste dans les États-nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Bruxelles : Presses Interuniversitaires européennes, 1999, pp. 273-303.

DELFORGE, Paul, «La Wallonie, c'est nous!», dans *La Wallonie, toutes les cartes en main*, en ligne le 24 juin: <http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/pages/menwin.htm>

DESTATTE, Philippe, « Some questions regarding the birth of federalist demands in Wallonia », Philippe DESTATTE (dir.), *L'idée fédéraliste dans les États-Nations. Regards croisés entre la Wallonie et le monde*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1999, pp. 13-38.

DESTATTE, Philippe, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie*, Charleroi : Institut Jules Destrée, 1997, 476 p.

DION, Stéphane, « Belgique et Canada : une comparaison de leurs chances de survie », Serge

DUFOUR, Pascale, TRAISNEL, Christophe, « Nationalism and Protest: the Sovereignist Movement in Quebec », in Smith, Myriam (dir.), *Group Politics and Social Movements in Canada*, Toronto, à paraître, Octobre 2007.

DUPOIRIER, Elisabeth, « L'offre identitaire des régions françaises et la construction des identités régionales », *RIPC*, vol. 5 n°1, 1998, pp. 21-51.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES DU CANADA, En ligne le 1^{er} Mai 2007 : <http://www.fcfa.ca/home/index.cfm?id=260>

FROGNER, André-Paul, « Les identités politiques territoriales », RIPC, vol. n°5, n°1, 1998, pp. 11-19.

GAGNON, Alain G., IACOVINO, Raffaele, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », GAGNON, Alain G., (dir.), *Québec : État et société*, Montréal : Québec/Amérique, tome 2, 2003, pp. 413-438.

GALLANT, Nicole, « Choix et défis de l'Assemblée délibérante : quelle représentation? Quelle légitimité? Quelle reconnaissance? », *Égalité. Revue acadienne d'analyse politique*, printemps 2005, n°51, pp. 241-258.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC :

- [1], « L'immigration », en ligne le 24 juin 2007 :

<http://gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait?lang=fr&id=pgs.portrait.monde&location=pgs%2Fportrait%2Fmonde#Immigration>

- [2], « Votre porte d'entrée au Gouvernement du Québec – Portrait du Québec », en ligne le 24 juin 2007 :

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait?lang=fr&id=pgs.portrait&location=pgs%2Fportrait>

- [3], « Culture », en ligne, le 24 juin 2007 :

<http://gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait?lang=fr&id=pgs.portrait.culture&location=pgs%2Fportrait%2Fculture>

- [4], « Une société pluraliste », en ligne le 24 juin 2007 :

<http://gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait?lang=fr&id=pgs.portrait.demographie&location=pgs%2Fportrait%2Fdemographie>

GOVERNEMENT WALLON :

- [1], « Aspects géographiques », en ligne le 24 juin 2007 :

<http://www.wallonie.be/fr/decouvrir-la-wallonie/geographie/aspects-geographiques/index.html>

- [2], « histoire – liens intéressants », en ligne le 24 juin 2007 :

<http://www.wallonie.be/fr/decouvrir-la-wallonie/histoire/index.html>

HASQUIN, Hervé, *Historiographie et politique en Belgique*, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1996, 240 p.

JAUMAIN (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1997, pp. 131-157.

JENSON, Jane, « Reconnaître les différences : sociétés distinctes, régimes de citoyenneté, partenariats », Guy LAFOREST, Roger GIBBINS (éd.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal : I.R.P.P., 1998, pp. 235-262.

KEATING, Michael, *Les défis du nationalisme moderne. Québec, Catalogne, Écosse.*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Politique et économie, 1997, 296 p.

LANDRY, Bernard, « Allocution prononcée à Verchères dans le cadre de la campagne au leadership pour le poste de Président du Parti québécois le 21 janvier 2001 », *Fier d'être québécois*, Montréal : Parti québécois/VLB éditeurs, 2001.

LEBLANC, Gino (dir.), Actes de la convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick, *Revue Égalité*, n° 51, printemps 2005.

- LEVINE, Marc V., *La reconquête de Montréal*, Montréal : V.L.B. éditeur, 1997 [1990], 404p.
- MARTEL, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginaire : rêves, luttes et dérouté du Canada français, les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa : Presse de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.
- MARTIN, Pierre, «A-t-on bien lu la motion sur la nation présentée par Stephen Harper? », *Le Devoir*, 25-26 novembre 2006.
- McROBERTS, Kenneth, *Misconceiving Canada, the struggle for national unity*, Oxford : Oxford University Press, 1997, 395 p.
- OTAYEK, René, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris : Presses de sciences po, 2000, 228 p.
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un pays pour le monde, Programme du Parti québécois, version abrégée*, Montréal : Parti québécois, octobre 2001, 40 p.
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un projet de pays, Déclaration de principes, Programme de Pays, Statuts du Parti québécois, XV^e Congrès national*, juin 2005, Parti québécois, 138 p.
- POUTIGNAT, Philippe, STREIFF-FENART, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. Le Sociologue, 1995, 270 p.
- RÉGION WALLONNE, Plan Stratégique n°3, Inclusion sociale, octobre 2005, pp. 25-27.
- RIOUX, Jean-Guy, « Le dossier de l'immigration en Acadie », dans Destrempe, Hélène et Joe Ruggeri (éds), *Rendez-vous Immigration 2004, Actes de la Conférence de St Andrews sur l'immigration de 2004*, Policy studies center, University of New Brunswick, 2005, 253 p.
- SAANB, Table de concertation provinciale sur l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick, Mise en contexte, en ligne le 24 juin 2007 : <http://www.saanb.org/immigration/context.htm>
- SAVARESE, Éric, *Algérie, la guerre des mémoires*, Paris : non-lieu, 2007, 175 p.
- SCHNAPPER, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris : Folio essais, [1994], 2003, 312 p.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, *Critique de l'Américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal : Québec Amérique, 2002, 373 p.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury : Prise de parole, 2007, 386 p.
- THÉRIAULT, Léon, *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton : édition d'Acadie, 1982, 256 p.
- THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris : Seuil, coll. Point Histoire, [1999] 2001, 385 p.
- TOURAINÉ, Alain, DUBET, François, HEGEDUS, Zsuzsa, WIEVIORKA, Michel, *Le pays contre l'État. Luttés occitanes*, Paris : Seuil, coll. Sociologie permanente / 4, 1981, 318 p.
- TRASNEL, Christophe, *Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*, Thèse préparée sous la direction de Hugues PORTELLI et Denis MONIÈRE, Université de Montréal, Université Paris II Panthéon-Assas, 2004, 650f.
- TULLY, James, « Liberté et dévoilement dans les sociétés multinationales », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n°2, 1999, pp. 13-36.

VAN CAUWENBERGHE, Jean-Claude, Ministre-Président du Gouvernement wallon, *Fêtes de Wallonie : la Wallonie, source de talents*, Discours du 20 septembre 2003.